

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEULAC-GARTHBY**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Beulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue mercredi le 14 décembre 2022, au Centre des loisirs situé au 3 rue St-François à Beulac-Garthby à 18 heures et 30 minutes, pour l'adoption du budget et du plan triennal 2023, 2024 et 2025, à laquelle sont présents :

Monsieur Gilles Drolet, maire

Les conseillers (ères) présents :

- Madame Johane Patenaude, conseillère au poste #1
- Monsieur Jean-Guy Levasseur, conseiller au poste #2
- Madame Lise Bernier, conseillère au poste #3
- Madame Christina Pinard, conseillère au poste #4
- Madame France Jutras, conseillère au poste #5
- Madame Manon Jolin, conseillère au poste #6

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire monsieur Gilles Drolet. Monsieur Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Beulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci. Madame Karine Rouleau y assiste également à titre de secrétaire administrative.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Le maire, Gilles Drolet constate le quorum à 18 heures et 30 minutes. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire à tous les conseillers(ères) et aux personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget de la Municipalité de Beulac-Garthby pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023
3. Adoption du plan triennal 2023, 2024 et 2025
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour

22-12-7736

Sur proposition de Mme Johane Patenaude

Appuyé par Mme France Jutras

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption du budget de la Municipalité de Beaulac-Garthby pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont supervisé activement l'élaboration du budget 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit déposer un budget équilibré pour l'exercice financier 2023;

ATTENDU QUE ce budget a été étudié dans le but de répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des citoyens et citoyennes de la municipalité de Beaulac-Garthby;

22-12-7737

Sur proposition de Mme Johane Patenaude
Appuyé par Mme Lise Bernier

Il est résolu,

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby adopte le budget pour l'exercice financier 2023 au montant de 2 785 244 \$ tel que déposé dans les documents remis aux membres du Conseil.

REVENUS	
Taxes foncières	1 712 680 \$
Autres taxes	543 840 \$
Emprunts	158 215 \$
Paiements tenant lieu de taxes	15 000 \$
Transferts	167 009 \$
Revenus Autres	188 500 \$
TOTAL:	2 785 244 \$
DÉPENSES	
Administration	657 607 \$
Sécurité publique et civile	406 800 \$
Transport	581 683 \$
Aqueduc	92 735 \$
Aqueduc Maurice Proulx	15 440 \$
Égouts	83 830 \$
Vidange fosse sept.	110 700 \$
Matières résiduelles	173 025 \$
Récupération	42 310 \$
Compost	58 100 \$
Urbanisme	152 030 \$
Protection de l'environnement	18 455 \$
Développement économique	43 340 \$
Tourisme	13 775 \$
Loisirs et culture	177 200 \$

Service de la dette	158 214 \$
TOTAL:	2 785 244 \$

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme France Jutras

Ont voté contre : Mme Christina Pinard
Mme Manon Jolin

En faveur : 4

Contre : 2

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du plan triennal 2023, 2024 et 2025

ATTENDU QUE le plan triennal d'immobilisation fait l'objet d'une projection jusqu'en 2025;

ATTENDU QUE plusieurs projets doivent faire l'objet de subventions;

ATTENDU QU'à cette fin une planification est nécessaire;

22-12-7738

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par Mme Johane Patenaude

Il est résolu

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby adopte le plan triennal d'immobilisation pour les années 2023 à 2025 inclusivement au montant de 7 116 698 \$.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

4. Période de questions

Le maire et les conseillers(ères) répondent aux questions des citoyens présents.

5. Levée de la séance

22-12-7739

À 18 h 54, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Lise Bernier et appuyé par Mme Manon Jolin que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

Gilles Drolet,
Maire

Claude Lebel,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Gilles Drolet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.